

M. Lucas, appuyé par M. Spencer propose,—Considérant que la création d'un instrument d'échange satisfaisant par l'émission et le contrôle de la monnaie, est une fonction inhérente à l'état, et strictement du ressort du Parlement fédéral;

Considérant que le transfert de cette fonction à des particuliers qui l'exercent plutôt comme moyen de profit que comme service public, a permis à ceux qui contrôlent les finances de dominer chaque phase de la vie économique et industrielle de la nation;

Considérant que la dépression et le chaos qui existent maintenant indiqueraient que ce contrôle financier, tel qu'il est maintenant exercé, s'est montré nuisible aux meilleurs intérêts du peuple de ce pays;

Qu'il soit en conséquence résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait immédiatement prendre en considération la question d'assumer de nouveau cette responsabilité, la création d'un régime national de crédit et de finance contrôlé à l'avantage de tous et sous l'autorité du Parlement fédéral.

Après débat, du consentement de la Chambre ladite motion est retirée.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Gobeil, pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King; et l'amendement de M. Gardiner audit amendement.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,

Orateur.